



Mardi:8/12/2015

Cooperation Scientifique Appel à candidatures pour des séjours postdoctoraux, cofinancés avec le STDF Candidatures jusqu'au 12/01/16

Dans le cadre d'un nouvel accord de cofinancement, le Science and Technology Development Fund (STDF) et l'Ambassade de France en Egypte – Institut Français d'Egypte (IFE), proposent des séjours d'une durée maximale de **9 mois en France pour de jeunes post-doctorants égyptiens**.



Tous les ans, 20 candidats pourront bénéficier de ce dispositif cofinancé. **Pour 2016, une seule session aura lieu, selon le calendrier suivant :**

- Dates de l'appel à candidatures : **de 13 octobre 2015 jusqu'au 12 janvier 2016**
- Période d'évaluations : **du 15 janvier au 15 mars 2016**
- Diffusion des résultats : **fin Mars 2016**
- Signature des contrats avec le STDF : **avril 2016**
- Préparation des dossiers relatifs à la mise en place de la bourse : **de mai à août 2016**
- Début de séjour pour les post-doctorants : **septembre ou octobre 2016**

L'appel est actuellement ouvert, la **date limite de candidature** étant fixée au **12 janvier 2016**

A/ Critères d'éligibilité :

- le candidat devra être de **nationalité égyptienne** et **résider en Egypte** au moment de l'appel à candidatures. Un candidat égyptien ayant la nationalité française ne sera pas éligible ;
- le candidat devra être **titulaire d'un doctorat** et être chargé d'**activités de recherche** dans une université égyptienne (publique ou privée) ou un centre de recherche égyptien ;



Les nouvelles de Benha Université



Mardi:8/12/2015

- le candidat ne devra pas **avoir plus de 40 ans** et ne devra pas avoir obtenu son **doctorat plus de 10 ans** avant la date de clôture de l'appel à candidatures ;
- le candidat devra être accepté dans un **laboratoire de recherche français**. Une **lettre d'invitation**, signée par le responsable du laboratoire français, devra stipuler que les frais occasionnés par les travaux de recherche seront pris en charge par le laboratoire d'accueil et précisera la **langue de travail** et les **dates du séjour** ;
- la **durée du projet** présenté par le candidat **ne devra pas excéder la durée autorisée** et respecter les dates de la lettre d'invitation. Le séjour envisagé devra être compatible avec les **dates prévues par l'appel à candidatures** ;
- le candidat devra être **francophone ou anglophone** ;
- le dossier devra être rédigé **en Français ou en Anglais** (s'il est rédigé en Français, il devra cependant être traduit en arabe ou en anglais lors sa soumission pour évaluation au STDF) ;
- le projet du candidat devra relever d'une des **thématiques scientifiques** suivantes : physique / sciences de la terre et de l'univers / chimie / biologie / mathématiques / sciences pour l'ingénieur / sciences et technologies de l'information et de la communication / agronomie et agroalimentaire / droit et sciences sociales / médecine ;
- les **candidats en médecine** ne pourront **pas avoir de contact avec des malades** et ne pourront prendre part à **aucun acte médical**, ne serait-ce qu'à titre d'observation. Leur projet devra se limiter à des **activités de recherche** (à l'exclusion de toute formation). La lettre d'invitation devra **détailler le protocole de recherche** envisagé et **justifier du respect le plus stricte de ces conditions**. En cas de doute, le projet sera considéré comme non-éligible ;
- les candidats ayant **déjà bénéficié** de ce programme de bourses cofinancées **ne peuvent pas y candidater de nouveau**, à l'exception des post-doctorants ayant bénéficié du programme alors qu'ils étaient encore doctorants ;
- les candidats dont le dossier a été **refusé à trois reprises ne peuvent plus candidater** ;



Mardi:8/12/2015

- Le candidat sélectionné s`engage, s`il **interrompt** son séjour en France, à accepter de **rembourser tout ou partie de la bourse** qui lui aura été versée ;
- l`attribution de la bourse n`entraîne pas obtention d`un visa pour la France et le séjour reste conditionné par l`obtention dudit visa. **En cas de refus de visa, la bourse sera annulée;**
- Tout **dossier incomplet** (formulaires en ligne non remplis ou pièce manquante) sera déclaré **inéligible**(prière de se reporter à la liste des éléments constitutifs du dossier).

B/ Pièces constitutives du dossier de candidature :

Les dossiers de candidature devront être adressés en même temps par voie électronique à la fois :

- à l`adresse du service de coopération scientifique de l`Institut Français d`Egypte – Ambassade de France au Caire (coopscience@institutfrançais-egypte.com) ;
- et sur le site du STDF (www.stdf.org.eg).

La langue du dossier devra respecter celle mentionnée dans les critères d`éligibilité.

Tout dossier incomplet (soit à l`IFE soit au STDF) à la date de clôture de l`appel à candidatures sera déclaré inéligible. Le dossier devra être composé de l`ensemble des éléments listés ci-après :

- les formulaires dûment remplis sur les deux sites (formulaire IFE et formulaire STDF) ;
- le projet de recherche indiquant notamment le programme de travail lors du séjour (calendrier) et les résultats attendus d`un tel séjour scientifique, qui ne devra pas dépasser les 5 pages ;
- une lettre d`invitation argumentée du responsable du laboratoire ou du centre de recherche français. Cette lettre doit notamment mentionner les dates du séjour, la durée de la bourse demandée et l`objet de la visite. Par ailleurs, la lettre d`invitation doit mentionner que les frais occasionnés par les travaux de recherche seront pris en charge par le laboratoire d`accueil.



Les nouvelles de Benha Université



Mardi:8/12/2015

Pour les jeunes chercheurs ayant un projet de recherche dans un domaine médical, le laboratoire d'accueil devra explicitement indiquer qu'il ne s'agit pas d'une formation mais de recherches, que celles-ci n'impliqueront aucun contact avec un malade, ni participation à un quelconque acte médical, ne serait-ce qu'à titre d'observateur. En outre, toujours dans le domaine de la médecine, l'invitation devra détailler le protocole de recherche envisagé.

- un CV récent avec une photo ;
- une lettre récente de recommandation émanant d'un professeur égyptien ;
- une photocopie du dernier diplôme obtenu ;
- une photocopie du passeport.

C/ Procédure de sélections des candidats :

La procédure de sélection s'organise suivant les étapes mentionnées ci-après :

- **Eligibilité:** les candidats non-éligibles seront rapidement informés et leur dossier ne sera pas évalué ;
- **Evaluation scientifique:** les projets éligibles sont évalués par des experts de leur domaine scientifique ;
- **Entretien personnel:** le candidat pourra être convoqué pour un entretien oral portant sur son dossier et ses projets.
- **Sélection:** les candidats sélectionnés seront informés par mail ainsi que par une lettre officielle qui sera en outre adressée au responsable de leur institut.

Chacune des décisions est prise en comité, de façon collégiale. Le comité de sélection est composé à parts égales de représentants de l'IFE et de représentants du STDF.

Le comité n'est pas tenu de justifier ses décisions, qui sont définitives.

Le candidat sera évalué au regard des critères suivants (par ordre décroissant d'importance) :

- **Excellence scientifique** du candidat ;
- **Originalité** du projet soumis ;
- Qualité de la **lettre d'invitation**, qui devra être **motivée** et pourra faire apparaître la **complémentarité** entre le projet du candidat et



Mardi:8/12/2015

les activités scientifiques du laboratoire d'accueil, ainsi que les perspectives de coopération qui en découlent ;

- Les éventuels **impacts économiques et/ou sociaux** du projet (et notamment dans les domaines d'importance pour le développement égyptien).

D/ Prestations offertes aux boursiers :

Les candidats sélectionnés bénéficieront des prestations suivantes :

- **Accueil à l'aéroport** d'arrivée en France et transfert vers leur lieu d'affectation ;
- Dans la limite des places disponibles, **mise à disposition d'un logement** en résidence universitaire ou dans un logement public assimilé, **en contrepartie d'une participation financière** aux frais de logement – il est à noter que les familles des boursiers ne sont pas autorisées à résider dans ces logements ;
- **Couverture sociale gratuite** pour le boursier – il est à noter que les familles des boursiers ne seront pas couvertes ;
- **Exonération des frais** d'inscription administrative dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- La **prise en charge du transport international** ;
- Une **bourse de vie** d'un montant de 1.704 euros par mois. La bourse de vie n'est pas assimilable à un salaire.

Le montant de la bourse de vie dépend des taux paramétriques décidés par le Ministère français des affaires étrangères. Ce montant est à **titre indicatif** et est **susceptibles de varier** d'une année sur l'autre.

Compte tenu de l'hébergement du boursier dans un logement subventionné (résidence universitaire ou assimilée), ces montants sont **suffisants pour vivre en France sans apport financier extérieur**.

Un nombre limité d'autres candidats pourront être sélectionnés sur financements de l'Ambassade de France. Qui leur proposera une bourse d'un montant de 1.374 euros par mois à certains post-doctorants qui n'auraient pas été sélectionnés dans le cadre de l'accord de cofinancement.



Les nouvelles de Benha Université



Mardi:8/12/2015

Site à consulter :

<http://institutfrançais-egypte.com/2016/01/12/appel-a-candidatures-pour-des-sejours-postdoctoraux-cofinances-avec-le-stdf/>